

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1781

4 août 2011

SOMMAIRE

Abrias	85458	Monier Holdings GP S.A.	85442
Airmon Lux 1	85480	Monier Holdings S.C.A.	85447
Allianz Investments II Luxembourg S.à r.l.	85483	Nouricia S.A.	85484
Alpstar Capital Europe S.C.A.	85453	Oil Finance, SA SPF	85476
AMMF Investment	85466	Phyrentia S.A.	85481
Andaes S.à r.l.	85465	Power Group Nexus Germany S.A.	85469
A.N. International 2 S.à.r.l.	85460	Raiffeisen-Markt-Echternach s.à r.l.	85451
AZ Trading SA	85467	Ral Investments S.A.	85486
AZ Trading SA	85467	Rawholding S.A.	85451
Blocand Sàrl	85464	Redwood CBO S.A.	85446
Canova Sicav	85476	Regus plc	85446
Cicepi	85468	Remal Holding S.A.	85452
Clean Eco S.A.	85467	Restaurant-Friture du Parking S.à r.l.	85452
C&L Immobilière S.à.r.l.	85484	RestoLuxServices S.à r.l.	85446
Dynargie S.à r.l.	85458	Rockville Future Luxembourg S.A.	85476
EDL Partners S.A.	85473	SAF-Holland S.A.	85447
Eiger Private Investments S.A.	85452	SBI Voskhod Capital S.à r.l. S.C.A.	85452
Eurotour 2000 S.A.	85468	Sfeir Benelux S.A.	85465
Fraver Holding	85483	Shine Luxembourg Holdings Limited S.à r.l.	85452
Fraver Investments	85483	Sopad S.A.	85473
Get International S.A.	85467	Standard International Holdings S.A.	85470
Groupe Compétence S.à r.l.	85473	Theseus European CLO S.A.	85453
International Real Estate Investors Holding S.A.	85469	Timberly S.A.	85457
Kane Meijin S.à r.l.	85473	Titios S.A.	85459
Légère Hotel Luxembourg S.A.	85453	Tudor Immo S.A.	85460
Luxcellence Management Company S.A.	85469	Ugos S.A. SPF	85460
MC3 Consulting S.à r.l.	85458	VCP VII Holdco Lux Sàrl	85463
MDCP VI Barometer S.à r.l.	85470	Vignes et Terroirs	85464
metallic design S.à r.l.	85464	Zorille Properties S.A.	85475
Mirta International S.A.	85468	Z Promotions S.à r.l.	85481

Monier Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.537.

In the year two thousand and eleven, on the second day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, civil notary, residing in Sanem.

There appeared:

Mr Jérôme HOFFMANN, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of "Monier Holdings GP S.A.", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148537 (the "Company"),

pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 15 April 2011.

An excerpt of the minutes of said meeting, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jean-Joseph Wagner, notary at that time residing in Sanem, on 7 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2098 and 2099 of 26 October 2009. The articles of association have not been amended since then.

2) The subscribed share capital of the Company was set at thirty-two thousand four hundred ninety-nine Euro and ninety-seven Cents (EUR 32,499.97), consisting of an aggregate amount of three million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-seven (3,249,997) shares, whereof two million four hundred twenty-two thousand eight hundred sixty-seven point two one seven eight (2,422,867.2178) A shares and eight hundred twenty-seven thousand one hundred twenty-nine point seven eight two two (827,129.7822) B shares, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

3) Pursuant to article 5.2.1. of the articles of association of the Company, the authorised share capital, including the issued share capital, is set at five billion Euro (EUR 5,000,000,000) represented by five hundred billion (500,000,000,000) shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

According to article 5.2.2. of the articles of association of the Company, during a period of time of five (5) years from the date of publication of the articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to article 5.2 of the articles of association of the Company, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is thereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

4) On 15 April 2011, the board of directors of the Company decided to increase the share capital up to thirty-three thousand eight hundred thirty-nine Euro and seventy-one Cents (EUR 33,839.71), consisting of two million five hundred fifty-six thousand eight hundred forty-one point two one seven eight (2,556,841.2178) A shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, and eight hundred twenty-seven thousand one hundred twenty-nine point seven eight two two (827,129.7822) B shares, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each, through the issuance of one hundred thirty-three thousand nine hundred seventy-four (133,974) new A shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

In accordance with article 5.2.2 of the articles of association of the Company, the board of directors has decided to suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares.

The one hundred thirty-three thousand nine hundred seventy-four (133,974) A shares have been subscribed as follows:

- Nineteen thousand one-hundred and seventy-nine (19,179) A shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per share, have been subscribed by Lily (Lux) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 15 rue Edward Steichen, L2540, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-147.717, out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

-Twenty-one thousand six-hundred and twenty-four (21,624) A shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per share, have been subscribed by TowerBrook Investors III (Parallel), L.P., an exempted limited partnership formed existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Walker House, 67 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 9002, Cayman Islands, out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

- One thousand two hundred and fifty-two (1,252) A shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per share, have been subscribed by TowerBrook Investors III Executive Fund, L.P., an exempted limited partnership formed existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 9002, Cayman Islands, out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

- Forty-seven thousand two hundred sixty-one (47,261) A shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per share, have been subscribed by TowerBrook Investors III, L.P., an exempted limited partnership formed existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 9002, Cayman Islands, out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

- Forty-four thousand six hundred and fifty-eight (44,658) A shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per share, have been subscribed by York Global Finance 51 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 26, boulevard Royal, L-2449, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-148.093, out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company (the "Shares").

The Shares have been fully paid up through a contribution in cash. The total amount of one thousand three hundred thirty-nine Euro and seventy-four Cents (EUR 1,339.74) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

5) As a consequence of such increase of share capital, paragraph 5.1. and 5.2. of article 5 of the articles of association of the Company are amended and now read as follows:

" Art. 5 Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-three thousand eight hundred thirty-nine Euro and seventy-one Cents (EUR 33,839.71) consisting of an aggregate amount of three million three hundred eighty-three thousand nine hundred seventy-one (3,383,971) shares, whereof of two million five hundred fifty-six thousand eight hundred forty-one point two one seven eight (2,556,841,2178) A shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, and eight hundred twentyseven thousand one hundred twenty-nine point seven eight two two (827,129.7822) B shares, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorization granted to the board of directors in article

5.2 of the articles of association ("Authorised share capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 The share capital of the Company shall be divided into Class A Shares and Class B Shares; provided that the Class B Shares shall be convertible into Class A Shares in accordance with the law and subject to the provisions set out in any securityholders' agreement that may be entered into from time to time, between among others, the Company and its shareholders, as amended from time to time (the "Securityholders Agreement"). Class A Shares and Class B Shares shall have the same economic rights. For the avoidance of doubt, the Class A Shares and Class B Shares shall participate *pari passu* and *pro rata* in all distributions made to the holders of shares.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorised share capital

5.2.1 The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is set at is set at five billion Euro (EUR 5,000,000,000) represented by five hundred billion (500,000,000,000) ordinary shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deuxième jour de mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

A comparu:

Monsieur Jérôme HOFFMANN, maître en droit, résidant professionnellement au Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentante du conseil d'administration de Monier Holdings GP S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148537 (la «Société»),

conformément à la résolution du conseil d'administration de la Société prise en date du 15 avril 2011.

Un extrait de la copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement, ensemble avec le présent acte.

La comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de documenter les déclarations:

1) La Société a été constituée par un acte notarié par devant Maître Jean-Joseph Wagner, alors notaire de résidence à Sanem, le 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéros 2098 et 2099 en date du 26 octobre 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

2) La Société a un capital social émis de trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix-sept Cents (EUR 32.499,97), représenté par trois millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (3.249.997) actions, dont deux millions quatre cent vingt-deux mille huit cent soixante-sept virgule deux un sept huit (2.422.867,2178) actions de classe A et huit cent vingt-sept mille cent vingt-neuf virgule sept huit deux deux (827.129,7822) actions de classe B, chaque action ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01).

3) Conformément à l'article 5.2.1 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à cinq milliards d'Euros (EUR 5.000.000.000), représenté par cinq cents milliards (500.000.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) chacune

Selon l'article 5.2.2 des statuts de la Société, durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au à l'article 5.2 des statuts de la Société, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

4) Le 15 avril 2011, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital à trente-trois mille huit cent trente-neuf Euros et soixante et onze Cents d'Euro (EUR 33.839,71), représentés par deux millions cinq cent cinquante-six mille huit cent quarante-et-un Euro virgule deux un sept huit (2.556.841,2178) actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) chacune, et huit cent vingt-sept mille cent vingt-neuf virgule sept huit deux deux (827.129,7822) actions de classe B, chaque action ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01), par l'émission de cent trente-trois mille neuf cent soixante-quatorze (133.974) actions nouvelles de classe A, chaque action ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01).

Conformément à l'article 5.2.2 des statuts de la Société, le conseil d'administration a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de souscrire les nouvelles actions émises.

Les cent trente-trois mille neuf cent soixante-quatorze (133.974) actions de classe A ont été souscrites comme suit:

- Dix-neuf mille cent soixante dix-neuf (19.179) actions de classe A, ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) par action, souscrites par Lily (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 15 rue Edward Steichen, L-2540, immatriculée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro B-147.717 dont l'intégralité est allouée au capital social de la Société;

- Vingt et un mille six cent vingt-quatre (21.624) actions de classe A, ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) par action, souscrites par TowerBrook Investors III (Parallel), L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, pas inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands dont l'intégralité est allouée au capital social de la Société;

- Mille deux cent cinquante-deux (1.252) actions de classe A, ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) par action, souscrites par TowerBrook Investors III Executive Fund, L.P., une société constituée et existant selon les lois

des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, pas inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands dont l'intégralité est allouée au capital social de la Société;

- Quarante-sept mille deux cent soixante et une (47.261) actions de classe A, ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) par action, souscrites par TowerBrook Investors III, L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, pas inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands dont l'intégralité est allouée au capital social de la Société;

- Quarante-quatre mille six cent cinquante-huit (44.658) actions de classe A, ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) par action, souscrites par York Global Finance 51 S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 148.093, dont l'intégralité est allouée au capital social de la Société (les «Actions»).

Les Actions ont été entièrement payées et libérées par un apport en numéraire. Le montant total de mille trois cent trente-neuf Euros (EUR 1.339,74) a été mis à la disposition de la Société, ce qui a été démontré au notaire soussigné.

5) Suite à l'augmentation du capital, les paragraphes 5.1. et 5.2. de l'article 5 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

« Art. 5 Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente-trois mille huit cent trente-neuf Euros et soixante et onze Cents d'Euro (EUR 33.839,71), représenté par trois millions trois cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante et onze (3.383.971) actions, dont deux millions cinq cent cinquante-six mille huit cent quarante-et-un virgule deux un sept huit (2.556.841,2178) actions de classe A et huit cent vingt-sept mille cent vingt-neuf virgule sept huit deux deux (827.129,7822) actions de classe B, chaque action ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01).

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'article 5.2 des présents statuts ("Capital social autorisé"), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Le capital social de la Société sera représenté par des actions de classe A et des actions de classe B, sous condition que les actions de classe B soient convertibles en actions de classe A conformément à la loi et sous réserve des dispositions énoncées dans un pacte d'actionnaires formé, le cas échéant, entre la Société et ses actionnaires, entre autres, tel que modifié le cas échéant (le "Pacte d'Actionnaires"). Les actions de classe A et de classe B ont les mêmes droits économiques. A des fins de précision, les actions de classe A et de classe B participeront pari passu et au prorata dans toutes distributions aux détenteurs des actions.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à cinq milliards d'Euros (EUR 5.000.000.000), représenté par cinq cents milliards (500.000.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément à 5.2 des statuts de la Société, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HOFFMANN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 mai 2011. Relation: EAC/2011/5812. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011069810/238.

(110077604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Redwood CBO S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.840.

Le siège social du réviseur d'entreprises L'Alliance Révision SARL est situé depuis le 1^{er} juin 2011 au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2011077303/14.

(110085685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Regus plc, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.159.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011077304/13.

(110085659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

RestoLuxServices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 147.559.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011077306/10.

(110085782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

SAF-Holland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.090.

Dépôt rectificatif de la mention déposée le 6 juillet 2007 sous le numéro L070087380.05 concernant la correction de l'orthographe du prénom de Monsieur Bernhard SCHNEIDER

Lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 18 juin 2007, Monsieur Bernhard SCHNEIDER a été nommé en qualité d'administrateur de la Société. L'orthographe exacte du prénom est «Bernhard» et non pas «Bernard».

Tous les autres éléments de la mention restent corrects.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011077452/17.

(110084982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Monier Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.539.

In the year two thousand and eleven, on the second day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem.

There appeared:

Mr Jérôme HOFFMANN, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of Monier Holdings GP S.A., being the general partner and sole manager of "Monier Holdings S.C.A.", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148539 (the "Company"),

pursuant to a resolution of the board of directors of the general partner and sole manager of the Company dated 15 April 2011.

An excerpt of the minutes of said meeting, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jean-Joseph Wagner, notary at that time residing in Sanem, on 7 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), number 2104 and 2105 of 27 October 2009. The articles of association have been amended for the last time on 23 April 2010 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary at that time residing in Sanem, published in the Mémorial number 1137 of 1 June 2010.

2) The subscribed share capital of the Company was set at thirtyfour thousand ninety-nine Euro and thirteen Cents (EUR 34,099.13), consisting of three million three hundred and three thousand three hundred two (3,303,302) Class A Shares, fifty-three thousand three hundred five (53,305) Class B Shares, fifty-three thousand three hundred five (53,305) Class C Shares and one (1) management share, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

3) Pursuant to article 7.2.1. of the articles of association of the Company, the authorised share capital of the Company, including the issued share capital, is set at four billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-eight thousand four hundred Euro and eighty-five Cents (EUR 4,999,998,400.85) represented by four hundred forty-nine billion nine hundred ninety-nine million nine hundred forty-six thousand six hundred ninety-five (449,999,946,695) Class A Shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each, twenty-four billion nine hundred ninety-nine million nine hundred forty-six thousand six hundred ninety-five (24,999,946,695) Class B Shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each, and twenty-four billion nine hundred ninety-nine million nine hundred forty-six thousand six hundred ninety-five (24,999,946,695) Class C Shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

According to article 7.2.2. of the articles of association of the Company, During a period of time of five (5) years from the date of publication of the articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to Article 6.2, in the Mémorial, the general partner be and is thereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and

specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

4) On 15 April 2011, the board of directors of the general partner and sole manager of the Company decided to increase the share capital up to up to thirty-five thousand four hundred thirty-eight Euro and eighty-seven Cents (EUR 35,438.87), consisting of three million four hundred thirty-seven thousand two hundred seventy-six (3,437,276) Class A Shares, fifty-three thousand three hundred five (53,305) Class B Shares, fifty-three thousand three hundred five (53,305) Class C Shares and one (1) management share, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each, through the issuance of one hundred thirty-three thousand nine hundred seventy-four (133,974) new Class A shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

In accordance with article 7.2.2 of the articles of association of the Company, the board of directors of the general partner and sole manager of the Company has decided to suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares.

The one hundred thirty-three thousand nine hundred seventy-four (133,974) A shares have been subscribed as follows:

- Nineteen thousand one-hundred and seventy-nine (19,179) A shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per share, have been subscribed by Lily (Lux) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 15 rue Edward Steichen, L-2540, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-147.717, out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

- Twenty-one thousand six-hundred and twenty-four (21,624) A shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per share, have been subscribed by TowerBrook Investors III (Parallel), L.P., an exempted limited partnership formed existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 9002, Cayman Islands, out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

- One thousand two hundred and fifty-two (1,252) A shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per share, have been subscribed by TowerBrook Investors III Executive Fund, L.P., an exempted limited partnership formed existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 9002, Cayman Islands, out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

- Forty-seven thousand two hundred sixty-one (47,261) A shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per share, have been subscribed by TowerBrook Investors III, L.P., an exempted limited partnership formed existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 9002, Cayman Islands, out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

- Forty-four thousand six hundred and fifty-eight (44,658) A shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per share, have been subscribed by York Global Finance 51 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 26, boulevard Royal, L-2449, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-148.093, out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company (the "Shares").

The Shares have been fully paid up through a contribution in cash. The total amount of one thousand three-hundred thirty-nine Euro and seventy-four Cents (EUR 1,339.74) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

5) As a consequence of such increase of share capital, paragraph 7.1. and 7.2. of article 7 of the articles of association of the Company are amended and now read as follows:

" Art. 7. Share capital.

7.1. Issued share capital

7.1.1. The Company's issued share capital is set at thirty-five thousand four hundred thirty-eight Euro and eighty-seven Cents (EUR 35,438.87), consisting of three million four hundred thirty-seven thousand two hundred seventy-six (3,437,276) Class A Shares, fifty-three thousand three hundred five (53,305) Class B Shares, fifty-three thousand three hundred five (53,305) Class C Shares and one (1) management share, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

7.1.2. Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the General Partner in Article 7.2 of these articles of association ("Authorised share capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

7.1.3. Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

7.2. Authorised share capital

7.2.1. The Company's Authorised Share Capital is set at four billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-seven thousand sixty-one Euro and eleven Cents (EUR 4,999,997,061.11) represented by four hundred forty-nine billion nine hundred ninety-nine million eight hundred twelve thousand seven hundred twenty-one (449,999,812,721) A Shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each, twenty-four billion nine hundred ninety-nine million nine hundred

forty-six thousand six hundred ninety-five (24,999,946,695) B Shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each, and twenty-four billion nine hundred ninety-nine million nine hundred forty-six thousand six hundred ninety-five (24,999,946,695) C Shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each

7.2.2. During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this Article 7.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

7.2.3. This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

7.2.4. The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deuxième jour de mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

A comparu:

Monsieur Jérôme HOFFMANN, maître en droit, résidant professionnellement au Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentante du conseil d'administration de Monier Holdings GP S.A., étant gérant unique et associé commandité de «Monier Holdings S.C.A.», ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148539 (la «Société»),

conformément à la résolution du conseil d'administration du gérant unique et associé commandité de la Société prise en date du 15 avril 2011.

Un extrait de la copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement, ensemble avec le présent acte.

La comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de documenter les déclarations:

1) La Société a été constituée par un acte notarié par devant Maître Jean-Joseph Wagner, alors notaire de résidence à Sanem, le 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), numéros 2104 et 2105 en date du 27 octobre 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié par devant Maître Jean-Joseph Wagner, alors notaire de résidence à Sanem, le 23 avril 2010, publié au Mémorial numéro 1137 en date du 1 juin 2010.

2) La Société a un capital social émis de La Société a un capital social émis de trente-quatre mille quatre-vingt-dix-neuf Euros et treize Cents d'Euro (EUR 34.099,13), représenté par trois millions trois cent trois mille trois cent deux (3.303.302) Actions de Catégorie A, cinquante-trois mille trois cent cinq (53.305) Actions de Catégorie B, cinquante-trois mille trois cent cinq (53.305) Actions de Catégorie C et une (1) action de commandité, ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0.01).

3) Conformément à l'article 7.2.1 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à quatre milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents Euros et quatre-vingt-cinq Cents (EUR 4.999.998.400,85), représenté par quatre cent quarante-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-quinze (449.999.946.695) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0.01) chacune, vingt-quatre milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-quinze (24.999.946.695) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0.01) chacune, et par vingt-quatre milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf

millions neuf cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-quinze (24.999.946.695) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0.01) chacune.

Selon l'article 7.2.2 des statuts de la Société, durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Mémorial, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent Article 7.2, le gérant est autorisé à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

4) Le 15 avril 2011, le gérant unique et associé commandité de la Société a décidé d'augmenter le capital social à trente-cinq mille quatre cent trente-huit Euros et quatre-vingt-sept Cents d'Euro (EUR 35.438,87), représenté par trois millions quatre cent trente-sept mille deux cent soixante-seize (3.437.276) Actions de Catégorie A, cinquante-trois mille trois cent cinq (53.305) Actions de Catégorie B, cinquante-trois mille trois cent cinq (53.305) Actions de Catégorie C et une (1) action de commandité, ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01), par l'émission de cent trente-trois mille neuf cent soixante-quatorze (133.974) actions nouvelles de classe A, chaque action ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01).

Conformément à l'article 7.2.2 des statuts de la Société, le gérant unique et associé commandité de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

Les cent trente-trois mille neuf cent soixante-quatorze (133.974) actions de classe A ont été souscrites comme suit:

- Dix-neuf mille cent soixante dix-neuf (19.179) actions de classe A, ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) par action, souscrites par Lily (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 15 rue Edward Steichen, L-2540, immatriculée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro B-147.717 dont l'intégralité est allouée au capital social de la Société;

- Vingt et un mille six cent vingt-quatre (21.624) actions de classe A, ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) par action, souscrites par TowerBrook Investors III (Parallel), L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, pas inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands dont l'intégralité est allouée au capital social de la Société;

- Mille deux cent cinquante-deux (1.252) actions de classe A, ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) par action, souscrites par TowerBrook Investors III Executive Fund, L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, pas inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands dont l'intégralité est allouée au capital social de la Société;

- Quarante-sept mille deux cent soixante et une (47.261) actions de classe A, ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) par action, souscrites par TowerBrook Investors III, L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, pas inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands dont l'intégralité est allouée au capital social de la Société;

- Quarante-quatre mille six cent cinquante-huit (44.658) actions de classe A, ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) par action, souscrites par York Global Finance 51 S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 148.093, dont l'intégralité est allouée au capital social de la Société (les «Actions»).

Les Actions ont été entièrement payées et libérées par un apport en numéraire. Le montant total de mille trois cent trente-neuf Euros et soixante-quatorze Cents d'Euro (Euro 1.339,74) a été mis à la disposition de la Société, ce qui a été démontré au notaire soussigné.

5) Suite à l'augmentation du capital, les paragraphes 7.1. et 7.2. de l'article 7 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Capital social.**

7.1. Capital social émis

7.1.1. La Société a un capital social émis de trente-cinq mille quatre cent trente-huit Euros et quatre-vingt-sept Cents d'Euro (EUR 35.438,87), représenté par trois millions quatre cent trente-sept mille deux cent soixante-seize (3.437.276) Actions de Catégorie A, cinquante-trois mille trois cent cinq (53.305) Actions de Catégorie B, cinquante-trois mille trois cent cinq (53.305) Actions de Catégorie C et une (1) action de commandité, chaque action ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0.01).

7.1.2. Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée gérant à l'article 7.2 des présents statuts ("Capital social autorisé"), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

7.1.3. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

7.2. Capital social autorisé

7.2.1. Le Capital Social Autorisé de la Société est fixé à quatre milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-et-un Euros et onze Cents d'Euro (EUR 4.999.997.061,11), représenté par quatre cent quarante-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent douze mille sept cent vingt-et-une (449.999.812.721) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0.01) chacune, vingt-quatre milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-quinze (24.999.946.695) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0.01) chacune, et par vingt-quatre milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-quinze (24.999.946.695) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0.01) chacune

7.2.2. Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent Article 7.2, le gérant est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

7.2.3. Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

7.2.4. Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HOFFMANN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 mai 2011. Relation: EAC/2011/5815. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011069811/249.

(110077640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Raiffeisen-Markt-Echternach s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.332.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011077307/10.

(110085780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Rawholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077308/9.

(110086280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Remal Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.887.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011077309/13.

(110085576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Restaurant-Friture du Parking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 6, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 106.464.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 3 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011077311/10.

(110085783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Eiger Private Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 112.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2011077748/12.

(110086781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Shine Luxembourg Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 151.461.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011077322/10.

(110085656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

SBI Voskhod Capital S.à r.l. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 161.153.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077331/10.

(110085869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Theseus European CLO S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 111.975.

Le siège social du réviseur d'entreprises L'Alliance Révision SARL est situé depuis le 1^{er} juin 2011 au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011077350/15.

(110085690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Lègère Hotel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 11, Zone d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 48.884.

Auszug der Beschlussfassungen der ausserordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 1. Juni 2011

Die außerordentliche Aktionärsversammlung der Gesellschaft hat beschlossen, Herr Bernhard KLEIN, mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglied und als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft abzugeben.

Weiterhin hat die außerordentliche Aktionärsversammlung der Gesellschaft beschlossen, Herrn Peter VAN GOMPEL, geboren am 16. November 1965 in Loon op Zand (Niederlande), wohnhaft in 11, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, mit sofortiger Wirkung bis zur Abhaltung der nächsten ordentlichen Jahreshauptversammlung zur Genehmigung des Jahresabschlusses am 31.12.2011 als Verwaltungsratsmitglied zu berufen.

Die außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft hat beschlossen, Herrn Dr. Bernd BACH, geboren am 25. April 1968 in Mechernich (Deutschland), wohnhaft in 6, Brühl, 55288 Udenheim (Deutschland), mit sofortiger Wirkung als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied zu benennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2011.

Référence de publication: 2011077856/19.

(110086308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Alpstar Capital Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 154.570.

In the year two thousand and eleven on the eleventh day of March, before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette;

there appeared

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch sur Alzette, acting as employee of Notary Francis Kessler, notary in Luxembourg, having its registered office at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg acting as Proxyholder of Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2250 Luxembourg and Proxyholder of Mr. Nicolas Bravard, themselves acting as managers of ALPSTAR CAPITAL EUROPE GP S.A R.L. a société à responsabilité limitée société, having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L2250 Luxembourg, in its turn manager of Alpstar Capital Europe S.C.A. , a société en commandite par actions having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2250 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register ("RCS") under number B154.570,

pursuant to the circular resolutions taken by the board of managers of the Company (the Board) on 7th of March 2011 (the Resolutions).

The Resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company has been incorporated on 6 July 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in Mémorial C 1874 of September 11th, 2010.

2. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended by a deed of the undersigned notary, on February 28, 2011, not yet published in the Mémorial C.

3. Articles 7 and 8 of the Articles reads as follows:

" **Art. 7.** The Company has a share capital of eighty-nine thousand euro (EUR 89,000) consisting of eighty-eight thousand nine hundred ninety-nine (88,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one euro (EUR 1) each and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. The Company's authorised share capital, excluding the issued share capital, is fixed at four hundred ninety-nine million nine hundred forty-two thousand euro (EUR 499,942,000), consisting of four hundred ninety-nine million nine hundred forty-two thousand (499,942,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of incorporation or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 8, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager (as defined in article 10 of the Articles) be and is hereby authorised to issue Management Shares and Ordinary Shares, to grant options to subscribe for Management Shares and Ordinary Shares and to issue any other instruments convertible into Management Shares and Ordinary Shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation, each time for a period not exceeding five (5) years.

The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association. "

4. The Board resolved in the Resolutions inter alia:

(i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's subscribed share capital from eighty-nine thousand euro (EUR 89,000) to ninety three thousand five hundred euro (EUR 93,500) by issuing 4,500 (four thousand and five hundred) shares (the New Shares), with a par value of 1 Euro (EUR 1) each, together with a share premium of EUR equivalent of USD 450,000.- (amounting to EUR 326,086.95 in accordance with a 1.3800 EUR/USD official exchange rate of BNP Paribas Securities Luxembourg Branch as per March 10, 2011) less EUR 4,500.- (the Share Premium),

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares,

(iii) that the share capital increase shall be recorded by way of a notarial deed at which occasion, inter alia, proper evidence of full payment by way of contributions in cash shall be given to the public notary showing that the subscription amounts are available to the Company so as to allow said public notary to record that the New Shares issued to the new Company's shareholder (the New Shareholder) are fully paid up, and

(iv) to give, with full power of substitution, to any manager of the Company, full power to appear, within a month of the Resolutions, before a notary public in Luxembourg to register the share capital increase decided under the Resolutions and record the subscriptions and payments made by way of contributions in cash, to amend the Articles of the Company and the share register accordingly and to do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

5. The Board has noted that all the formalities and all the requirements that are provided in the Articles in relation to the issuance of the New Shares within the share capital of the Company and, in particular, those related to the existence of pre-emptive rights have been accomplished.

6. The 4,500 New Shares together with the Share Premium have been fully subscribed and paid up by the New Shareholder by way of contribution in cash for an aggregate amount of USD 450,000.- (amounting to EUR 326,086.95 in accordance with a 1.3800 EUR/USD official exchange rate of BNP Paribas Securities Luxembourg Branch as per March 10, 2011) having been made available to the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who confirms this.

7. The contribution in cash so made to the Company have been allocated to the nominal share capital account of the Company and to its share premium account as follows:

- Increase of the nominal share capital account: four thousand and five hundred euro (EUR 4,500); and

- Increase of the share premium account: EUR equivalent of USD 450,000 (amounting to EUR 326,086.95 in accordance with a 1.3800 EUR/USD official exchange rate of BNP Paribas Securities Luxembourg Branch as per March 10, 2011) less EUR 4,500

8. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital Articles 7 and 8 of the Articles are amended so as to have the following wording:

" **Art. 7.** The Company has a share capital of ninety three thousand and five hundred euro (EUR 93,500) consisting of ninety three thousand and four hundred and ninety-nine (93,499) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one euro (EUR 1) each and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. The Company's authorised share capital, excluding the issued share capital, is fixed at four hundred ninety-nine million nine hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 499,937,500), consisting of four hundred ninety-nine million nine hundred thirty-seven thousand five hundred (499,937,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of incorporation or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 8, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager (as defined in article 10 of the Articles) be and is hereby authorised to issue Management Shares and Ordinary Shares, to grant options to subscribe for Management Shares and Ordinary Shares and to issue any other instruments convertible into Management Shares and Ordinary Shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation, each time for a period not exceeding five (5) years.

The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association. "

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (€ 2,000.).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le onze mars, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette;

a comparu

Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette agissant en qualité d'employée du Notaire Francis Kessler, ayant son siège social au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur- Alzette, Grand Duché du Luxembourg et agissant en tant que mandataire de la société anonyme Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A, ayant son siège social au 52-54, Avenue du X September, L-2250 Luxembourg et mandataire de Nicolas Bravard, eux-mêmes gérants de la société à responsabilité limitée ALPSTAR CAPITAL EUROPE GP S.A R.L., ayant son siège social au 52-54, Avenue du X September, L-2250 Luxembourg, à son tour gerante de la société en commandite par actions Alpstar Capital Europe S.C.A. , ayant son siège social au 52-54, Avenue du X September, L-2250 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B154.570 au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, (ci-après la Société),

conformément aux résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société (le Conseil) en date du 07 Mars 2011 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, le 6 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1874 du 11 septembre 2010.

2. Les statuts de la société (les statuts) ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 Février 2011, non encore publié au Mémorial C.

3. Les articles 7 et 8 des Statuts ont la teneur suivante:

" **Art. 7.** La Société a un capital souscrit de quatre-vingt neuf mille euros (EUR 89.000) représenté par quatre vingt-huit mille neuf cent quatre vingt- dix neuf (88.999) actions ordinaires (ci-après les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et par une (1) action de Commandité (ci-après l' «Action de Commandité») ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée selon les prescriptions requises en matière de modification des statuts.

La Société pourra, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 8. Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à quatre cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quarante-deux mille euros (EUR 499,942.000) représenté par quatre cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quarante-deux mille (499.942.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de ces statuts, ou le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de réduire le capital autorisé sous cet article 8 dans la Gazette Officielle du Grand-duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant (comme définis à l'article 10 des statuts) est et sera autorisé à émettre des Actions Ordinaires et des Actions de Commandités, à émettre des options de souscription à ces Actions Ordinaires et ces Actions de Commandités et à émettre des instruments convertibles en des Actions Ordinaires et des Actions de Commandités, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les termes qu'ils considèrent appropriés, et notamment à procéder à cette émission sans réservant aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions émises) dans les limites du capital autorisé.

Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour procéder à une modification des statuts, et à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions."

4. Le Conseil a, entre autres choses, décidé au sein des Résolutions:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social souscrit de la Société de 89.000 euros (quatre-vingt neuf mille euros) à 93.500 euros (quatre-vingt treize mille cinq cents euros) par l'émission de 4.500 (quatre mille cinq cents) actions (les Nouvelles Actions), ayant une valeur nominale de 1 euro (un euro) chacune, ensemble avec une prime d'émission de l'équivalent en euros de USD 450,000 (quatre cent cinquante mille dollars américains) (soit un montant de EUR 326,086.95 en prenant en compte le taux de change en vigueur de 1.3800 EUR/USD appliqué par BNP Paribas Securities Luxembourg Branch en date du 10 Mars 2011) (la Prime d'Emission) moins EUR 4,500.

(ii) de renoncer, pour les besoins de l'augmentation de capital énoncée ci-dessus et en accord avec les dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et les Statuts, aux droits préférentiels des actionnaires existants de la Société en relation avec l'émission des Nouvelles Actions,

(iii) que l'augmentation de capital sera enregistrée sous la forme d'un acte notarié à l'occasion duquel, entre autres choses, la preuve du paiement complet par voie d'apports en numéraire sera donnée au notaire démontrant ainsi que les montants souscrits sont mis à la disposition de la Société de façon à permettre audit notaire d'enregistrer les Nouvelles Actions émises au nouvel actionnaire de la Société (le Nouvel Actionnaire) comme entièrement libérées, et

(iv) de donner, avec tout pouvoir de substitution, à tout gérant de la Société, tout pouvoir pour comparaître, dans un délai d'un mois à partir de la date des Résolutions, devant un notaire au Luxembourg afin d'enregistrer l'augmentation de capital décidée dans ces Résolutions et d'enregistrer les souscriptions et les paiements faits par voie d'apports en numéraire, de modifier les Statuts de la Société ainsi que le registre des actionnaires et de faire tout ce qui semblera nécessaire ou utile en relation avec cet acte.

5. Le Conseil a constaté que toutes les formalités et exigences prévues par les Statuts pour l'émission des Nouvelles Actions au sein du capital social de la Société, et en particulier celles relatives aux droits préférentiels de souscription, ont été accomplis.

6. Les 4.500 Nouvelles Actions, ensemble avec une Prime d'Émission pour un montant de l'équivalent en euros de 450,000 dollars américains moins 4,500 euros ont été entièrement souscrites et libérées par le Nouvel Actionnaire par le biais d'apports en numéraire s'élevant à un montant total de l'équivalent en euros de USD 450,000 (quatre cent cinquante mille dollars américains- soit un montant de EUR 326,086.95 en prenant en compte le taux de change en vigueur appliqué par BNP Paribas Securities Luxembourg Branch en date du 10 Mars 2011) ayant été mis à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire soussigné qui le confirme.

7. Les apports en numéraire ainsi faits à la Société ont été répartis entre le compte du capital social de la Société et le compte de primes d'émission comme suit:

- Augmentation du compte capital social: EUR 4.500,- (quatre mille cinq cent euros); et

- Augmentation du compte de primes d'émission: l'équivalent en euros de USD 450,000 américains (soit un montant de EUR 326,086.95 en prenant en compte le taux de change en vigueur de 1.3800 EUR/USD appliqué par BNP Paribas Securities Luxembourg Branch en date du 10 Mars 2011) moins EUR 4,500.-

8. En conséquence de l'augmentation du capital social susmentionnée de la Société, les articles 7 et 8 des Statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 7.** La Société a un capital souscrit de quatre-vingt treize mille cinq cents euros (EUR 93.500,-) représenté par quatre-vingt treize mille quatre cent quatre-vingt-dix neuf (93.499) actions ordinaires (ciaprès les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et par une (1) action de Commandité (ci-après l' «Action de Commandité») ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée selon les prescriptions requises en matière de modification des statuts.

La Société pourra, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 8. Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à quatre cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent trente sept mille cinq cents euros (EUR 499.937.500,-) représenté par quatre cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent trente sept mille cinq cents (499.937.500) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de ces statuts, ou le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de réduire la capital autorisé sous cet article 8 dans la Gazette Officielle du Grand-duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant (comme définis à l'article 10 des statuts) est et sera autorisé à émettre des Actions Ordinaires et des Actions de Commandités, à émettre des options de souscription à ces Actions Ordinaires et ces Actions de Commandités et à émettre des instruments convertibles en des Actions Ordinaires et des Actions de Commandités, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les termes qu'ils considèrent appropriés, et notamment à procéder à cette émission sans réservant aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions émises) dans les limites du capital autorisé.

Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour procéder à une modification des statuts, et à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2011. Relation: EAC/2011/3589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011072655/238.

(110080928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Timberly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 101.740.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011077357/14.

(110085603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Abrias, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.782.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 27 Avril 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la co-optation de M. Pascal Chauvaux (demeurant professionnellement au 1 Boulevard Royal – L-2449 Luxembourg) en remplacement de M. Pierre Etienne en date du 1^{er} juillet 2010.
2. L'Assemblée a ratifié la co-optation de M. Benoit Paquay (demeurant professionnellement au 1 Boulevard Royal – L-2449 Luxembourg) en remplacement de M. Jerry Hilger en date du 1^{er} décembre 2010.
3. L'assemblée a approuvé la réélection de Messieurs Pascal Chauvaux, Benoit Paquay, Frédéric Fasel, Adolf Bründler et Peter Kaelin à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.
4. L'Assemblée a approuvé la ré-élection des réviseurs d'entreprises agréés, Deloitte S.A., pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour Abrias

Référence de publication: 2011082116/20.

(110092279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**MC3 Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dynargie S.à r.l.).**

Siège social: L-1310 Luxembourg, 5, rue Albert Calmes.
R.C.S. Luxembourg B 89.188.

L'an deux mille onze, le dix mai,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

- 1) Monsieur Christian Schock, conseiller économique, né à Luxembourg, le 10 juillet 1954, demeurant à L-1310 Luxembourg, 5, rue Albert Calmes, et
- 2) Madame Michèle Kohn, épouse Schock, mental coach, née à Diekirch, le 31 décembre 1955, demeurant à L-1310 Luxembourg, 5, rue Albert Calmes.

Le comparant sub 1) est le seul et unique associé de DYNARGIE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1310 Luxembourg, 5, rue Albert Calmes, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 89188, constituée suivant acte notarié en date du 20 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1607 du 8 novembre 2002 (ci-après la «Société»).

Le comparant sub 1) représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Modification de la dénomination de la Société de DYNARGIE S.à r.l. en MC3 Consulting S.à r.l. et modification afférente de l'article 2 des statuts de la Société afin de tenir compte du changement de dénomination;
- 2) Cession de 49 parts sociales et modification afférente de l'article 6 des statuts de la Société;
- 3) Divers.

L'associé unique a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte des ces résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société de DYNARGIE S.à r.l. en MC3 Consulting S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société existe sous la dénomination de «MC3 Consulting S.à r.l.»»

Troisième résolution

L'associé unique, Monsieur Christian Schock, prénommé, décide de céder quarante-neuf (49) parts sociales qu'il possède dans la Société à son épouse Madame Michèle Kohn, prénommée, ici présente, qui accepte, au prix de cent vingt-cinq euros (EUR 125) par part sociale soit pour un total de six mille cent vingt-cinq euros (EUR 6.125), ce dont quittance.

Conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois, la cession de parts sociales ci-dessus actée, est acceptée au nom de la Société par son gérant unique, Monsieur Christian Schock qui inscrira cette cession de parts sociales conformément à l'article 185 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, dans le registre des associés.

Suite à cette cession, les cent (100) parts sociales sont désormais réparties comme suit:

- Monsieur Christian Schock, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
- Madame Michèle Kohn, prénommée, quarante-neuf parts sociales	49
TOTAL: cent parts sociales	100

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCHOCK, M. KOHN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2011. LAC/2011/21369. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011078228/61.

(110086737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Titios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 93.670.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 9 mai 2011 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2013:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011077358/15.

(110085647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Tudor Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 133.485.

Le bilan au 31.10.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011077360/14.

(110086096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

A.N. International 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.012.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.260.

1) En date du 25 mai 2011, l'associé A.N. International S.à r.l., avec siège social au 35 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a cédé:

- 150,000 parts sociales à Mr. Artur Weglowski, né le 21 avril 1967 à Malbork, Pologne, avec adresse privée à ul. Rajmunda 4E, 03-606 Warsaw, Pologne.

2) En date du 27 mai 2011, l'associé A.N. International S.à r.l., avec siège social au 35 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a cédé:

- 150,000 parts sociales à Mr. Grzegorz Sadowski, né le 5 janvier 1975 à Bialystok, Pologne, avec adresse privée à ul. Sarmacka 18/96, 02-972 Warsaw, Pologne.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- A.N. International S.à r.l., avec siège social au 35 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, détient: 29,112,500 parts sociales;

- Mr. Marek Sypek, avec adresse privée à ul. Nowoursynowska 172E, 02-787 Warsaw, Pologne, détient: 600,000 parts sociales;

- Mr. Artur Weglowski, avec adresse privée à ul. Rajmunda 4E, 03-606 Warsaw, Pologne, détient: 150,000 parts sociales;

- Mr. Grzegorz Sadowski, avec adresse privée à ul. Sarmacka 18/96, 02-972 Warsaw, Pologne, détient: 150,000 parts sociales .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011082952/25.

(110092830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Ugos S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 161.015.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am siebenzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

„VALON S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxemburg B-63143, mit Herrn Guy Kettmann, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, hier vertreten durch Frau Sylviane Schroeder, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 17. Mai 2011.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung

«UGOS S.A. SPF»

wird hiermit eine Gesellschaft „société de gestion de patrimoine familial“ in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Ausschließlicher Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten wie Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten sowie von jeglichen auf Konten verwahrten Barmitteln und Guthaben, unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit.

Die Gesellschaft kann eine Beteiligung an einer anderen Gesellschaft halten, vorausgesetzt sie mischt sich nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaft ein. Sie ergreift alle Maßnahmen, die für die Wahrung ihrer Rechte erforderlich sind, und tätigt alle Geschäfte, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch innerhalb der Grenzen der Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung von Gesellschaften für die Verwaltung von Familienvermögen („SPF“).

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhundertneunzigtausend Euro (EUR 190.000,-), eingeteilt in einhundertneunzigtausend (190.000) Aktien zu je ein Euro (EUR 1,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Aktien der Gesellschaft sind folgenden Anlegern vorbehalten:

- a) einer natürlichen Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b) einer Vermögensverwaltungsstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
- c) einem Intermediär, der für Rechnung der in diesem Absatz unter sub a) oder b) bezeichneten Anleger handelt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand auf eine Million Euro (EUR 1.000.000,-) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert ein Euro (EUR 1,-) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der oben genannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken;

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde, und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals, welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigefügt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse.

Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandene Vorteile.

Die Gesellschaft kann auch spezieller Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Juli bis zum dreißigsten Juni des darauffolgenden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am dritten Dienstag im Monat Oktober um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Sonn- oder Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu genehmigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, vorbehaltlich der Genehmigung des Kommissars und gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividenden auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 30. Juni 2011.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet in 2011 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) VALON S.A.	190.000 Aktien
TOTAL	190.000 Aktien

Sämtliche Aktien wurden in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einhundertneunzigtausend Euro (EUR 190.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26-1 und Artikel 26-3 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Als dann trafen die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 3, die der Kommissare auf 1 festgesetzt.
- 2) Zu den Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, mit Frau Marie Bourlond, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, als ständige Vertreterin,
 - b) VALON S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, mit Herrn Guy Kettmann, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, als ständiger Vertreter,
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086, mit Herrn Guy Baumann, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, als ständiger Vertreter.
 LANNAGE S.A., société anonyme, wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt.
- 3) Zum Kommissar wird ernannt: AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2016.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Worüber Urkunde in Luxemburg, Gro herzogtum Luxemburg, errichtet wurde, am Datum wie eingangs erwähnt:

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vorname sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. SCHROEDER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 18. Mai 2011. Relation: EAC/2011/6568. Erhalten fünfundsechzig Euros (75.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011072328/164.

(110080132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

VCP VII Holdco Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.859.

En date du 10 mai 2011, l'associé Vision Capital Partners VII L.P., avec siège social au Trafalgar Court, bâtiment Les Banques, G Y1 3QL St Peter Port, Guernesey, a cédé ses 12 500 parts sociales à Trio Acquisitions LLP, avec siège social au 54, Jemyn Street, SW1Y6LX Londres, Royaume-Uni, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011077365/13.

(110085864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

metallic design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 59D, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 101.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011077406/13.

(110084832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.**Blocand Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, Um Hau.

R.C.S. Luxembourg B 151.515.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} février 2011 que:

- L'assemblée prend acte de la démission de la gérance exercée par la société EVOLUTION GROUPE SA, avec siège social à L - 5752 Frisange, 4b, rue Hau.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE GERANT

Référence de publication: 2011077413/14.

(110085459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.**Vignes et Terroirs, Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 130.299.

L'an deux mille onze le trente et un mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A Comparu

La société anonyme de droit luxembourgeois, REALEASE GROUP S.A., établie et ayant son siège à L-8009 STRASSEN 71 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés de la ville de Luxembourg sous le numéro B52601 ici représentée par Me Jérôme BACH, avocat à la Cour, demeurant 2A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au terme d'une procuration sous seing privé à lui délivrée en date du 30 mai 2011 («le Comparant»), laquelle est actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois VIGNES ET TERROIRS S.A. établie et ayant son siège à 22 rue Goethe L-1637 Luxembourg inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B130.299, constituée suivant acte reçu le trente et un juillet deux mille sept par Me Blanche Moutrier, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 14 septembre 2007 numéro 1983 («la Société»).

Le Comparant prie le notaire d'acter que:

I. Il est actionnaire unique de la Société et détient à ce titre les mille (1.000) actions composant l'intégralité des actions émises par la Société représentant ainsi l'intégralité du capital.

II. Qu'il a renoncé expressément aux règles relatives à la convocation établies conformément à la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

III. Qu'en réunissant l'intégralité du capital social il peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée:

Ordre du jour

1. Modification du siège social de la société pour le transférer du 22 rue Goethe L-1637 Luxembourg au 4-6 rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg.

2. Ajout de la possibilité pour les membres du conseil d'administration de transférer le siège social de la Société au sein de la même commune retenue comme le siège statutaire et modification subséquente de la seconde phrase de l'article 1 des statuts

3. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 4-6, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'octroyer au conseil d'administration le pouvoir de transférer le siège social de la Société au sein de la même commune sous sa seule décision et décide en conséquence de modifier la seconde phrase de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Siège social est établi à Luxembourg, il peut être transféré au sien de la même commune par simple décision du conseil d'administration»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Signé: J. Bach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2011. LAC/2011/25751. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011078926/52.

(110087804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Andaes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Mai 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Alexandra Petitjean / Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2011077408/13.

(110084822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Sfeir Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 76.899.

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SFEIR BENELUX S.A., établie et ayant son siège social à L-4031 Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 868 du 30 novembre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 76899.

La séance est ouverte à 11.15 heures, sous la présidence de Madame Laurence CRAPANZANO, salariée, demeurant professionnellement à L-4031 Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Julien MAUJOL, salarié, demeurant professionnellement à L-4031 Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard.

La Présidente expose ensuite:

- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), trois cent (300) actions sont dûment représentées à la présente assemblée, ce qui correspond à plus de TROIS QUARTS (%) des voix, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

- Ladite liste de présence ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui, aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de L-4031 Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard à L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités, Bâtiment IVY

2.- Modification subséquente de l'article 2 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4031 Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard à L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités, Bâtiment IVY.

Deuxième résolution

Suite la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Capellen (Commune de Mamer).»

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: L. Crapanzano, J. Maujol, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mai 2011. Relation: EAC/2011/7072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075878/50.

(110084030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

AMMF Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 112.588.

—
AUSZUG

Gemäss Beschluss der Gesellschafterin vom 09.03.2011 wird der Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von 23, Val Fleuri, L-1526 Luxemburg, nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 09.03.2011.

Unterschriften

Die Geschäftsleitung

Référence de publication: 2011077409/15.

(110085496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

AZ Trading SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 84.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011077410/13.

(110084846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Get International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.410.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 29 décembre 2010 que:

1. Le siège social de la Société est transféré du 55 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg au 43 Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/6/2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011077795/17.

(110086957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

AZ Trading SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 84.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011077411/13.

(110084847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Clean Eco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Luxembourg, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 155.901.

Il résulte d'un courrier recommandé reçu le 20 mai 2011, que Madame Christine KIEFFER, née le 24 juin 1960 à Thionville et demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 56a rue Patton, démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société CLEAN ECO S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011077415/13.

(110085353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Mirta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 103.522.

—
Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 juin 2011:

1. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Jean-Marie NICOLAY, de Monsieur Luciano COLLOT, et de la société IRMAN LUX S.A, de leur mandat d'Administrateur ainsi que la démission du Commissaire aux Comptes ASSOCIATED ADVISORS FIDUCIARY S.à r.l.,

2. L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement des Administrateurs démissionnaires en appelant Me Michaël DANDOIS, Avocat à la Cour, domicilié professionnellement 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, Me Antoine MEYNIAL Avocat à la Cour, domicilié professionnellement 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, ainsi que M. Stéphane WARNIER, Employé privé domicilié professionnellement 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

3. L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire en appelant la société CHESTER & JONES S.à r.l., ayant son siège social 165A route de Longwy, L-4751 Pétange aux fonctions de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

4. L'Assemblée a décidé de transférer l'adresse du siège social de la société de son adresse 20 rue J.-P. Beicht L-1226 Luxembourg, Luxembourg vers le 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011079104/23.

(110087402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Cicepi, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8137 Bridel, 8, rue des Hêtres.

R.C.S. Luxembourg B 159.732.

—
M. Pedro Fernandes das Neves, né le 15 Octobre 1974, à Lisbonne, au Portugal, dont l'adresse professionnelle est le 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, déclare qu'il est l'associé unique de la Société, au 20 Mai 2011 étant donné qu'il a acquis la participation de 50% de Mme Cecilia Maria Valente de Paiva, née le 5 Octobre, à Lisbonne, au Portugal, dont l'adresse professionnelle est le 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 30 Mai 2011.

Pedro Fernandes das Neves.

Référence de publication: 2011077418/14.

(110085333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Eurotour 2000 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 57.195.

—
Avec effet au 23 mai 2011 GLOBAL TRUST ADVISORS S.A a dénoncé tout office de domiciliation de la société EUROTOUR 2000 S.A., société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 0057195.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077426/11.

(110085043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Luxcellence Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.546.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2011

En date du 21 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateur,
- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Pascal Weynand en qualité d'Administrateur,
- de nommer Monsieur Bernard Ravel, Caceis Banle, 14 rue Rouget de Lisle, F-92130 Issy-Les Moulineaux, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,
- de nommer Madame Evelyne Berthuit, Caceis Banle, 14 rue Rouget de Lisle, F-92130 Issy-Les Moulineaux en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Pascal Weynand jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,
- de renouveler les mandats de Monsieur Jean-Pierre Michalowski, de Monsieur Lucien Euler et de Monsieur Olivier Storme en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Luxcellence Management Company SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011081484/23.

(110091365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

International Real Estate Investors Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.616.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 31 mai 2011, que les mandats des administrateurs Mme Anne Huberland, Mme Nicole Reinert et Dr Claude Schmit, tous demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, et du commissaire aux comptes, la société European Consultants (Luxembourg) S.A., avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, ont été renouvelés pour un terme expirant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2011077433/18.

(110085501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Power Group Nexus Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 40.037.

—
AUSZUG:

Anlässlich der Ordentlichen Hauptversammlung, abgehalten als Aussordentliche Generalversammlung der Aktionäre am 20.05.2011, wurde Folgendes beschlossen:

- Die Gesellschaft European Consultants (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, ist von ihrem Amt als Abschlussprüfer der Gesellschaft zurück getreten.
- Die Gesellschaft Juria Consulting S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, wurde zum neuen Abschlussprüfer der Gesellschaft ernannt. Ihr Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20.05.2011.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2011077446/18.

(110085505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Standard International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.445.

—
L'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2011 a accepté la démission, avec effet au même jour, de KPMG AUDIT, en sa qualité de commissaire aux comptes.

L'assemblée générale extraordinaire, du même jour, a décidé de nommer KPMG AUDIT, L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, en tant que réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31/12/2014.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Pour: STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Antonio Intini

Référence de publication: 2011077457/18.

(110085327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

MDCP VI Barometer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.849,88.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.481.

—
In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MDCP VI Barometer Offshore, an exempted company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registration number MC-254128, here represented by Mr. Laurent Thailly, lawyer, with professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 April 2011.

I. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MDCP VI Barometer S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 412F Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, having a share capital of fifty-eight thousand eight hundred forty-nine Euro and eighty-eight Cent (EUR 58,849.88) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 139.481 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 22 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1710, page 82058, dated 11 July 2008.

III. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have last been amended by a deed of Francis Kessler, prenamed, on 30 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 1st January 2011 to 20 April 2011 (the "Interim Financial Statements");

2. Granting discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st January 2011 to the date of the present general shareholder's meeting;

3. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start of the liquidation proceedings;
4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and
5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period running from 1st January 2011 to the date of the present general shareholder's meeting.

Third resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company: Merlis S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 412F Route d'Esch, L-1030 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 111.320.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille onze, le vingt avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MDCP VI Barometer Offshore, une société à responsabilité limitée exemptée constituée selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caymans, enregistrée sous le numéro MC-254128, ici représentée par M. Laurent Thailly, juriste, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 avril 2011.

I. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. La partie comparante déclare qu'elle est le seul associé (l'"Associé Unique") de la société MDCP VI Barometer S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, ayant un capital social de cinquante-huit mille huit cent quarante-neuf euros et quatre-vingt huit centimes (EUR 58.849,88), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 139.481 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence

à Niederanven, en date du 22 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1710, page 82058, en date du 11 juillet 2008.

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés par un acte de Maître Francis Kessler, prénommé, le 30 décembre 2010, acte qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. La partie comparante, représentée comme susmentionné, ayant reconnue être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 20 avril 2011 (les «Comptes Intérimaires»);

2. Décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2011 à la date de la présente assemblée générale d'associé;

3. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs; et

5. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Intérimaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2011 à la date de la présente assemblée générale d'associé.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Associé Unique décide de la dissolution de la Société et de sa mise en liquidation volontaire et du commencement de la procédure de liquidation.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur de la Société: Merlis S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 111.320.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs de réaliser et d'exécuter toutes les opérations telles que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale d'associé.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la Société à raison du présent acte et sont estimés à mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande du même comparant et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2011. Relation: EAC/2011/5383. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075800/135.

(110084666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Sopad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 150.281.

L'administrateur délégué de la société anonyme SOPAD S.A. a constaté que son adresse telle que mentionnée dans l'extrait du registre de commerce et des sociétés n'est plus correcte, il a pris la décision de faire rectifier son adresse pour quelle soit retranscrite comme suit:

Monsieur Patrick VEZIA, né le 3 septembre 1937 à Bordeaux (France), demeurant au 10 rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011077456/14.

(110085314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

EDL Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 117.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 mai 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2011077497/13.

(110085715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Groupe Compétence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 78.819.

Monsieur Bruno Hue, gérant, a changé d'adresse et demeure désormais au 7, rue Neuve, L-5560 Remich.

Le mandataire

Référence de publication: 2011077803/9.

(110086943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Kane Meijin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 150.780.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the eleventh day of May.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr William JEAN-BAPTISTE, employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of ORTIS ASSETS LTD, having its registered office at Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles, by virtue of a proxy given on May 6, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation KANE MEIJIN S.à r.l., having its principal office in L2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais, has been incorporated by a deed of the undersigned notary on December 23, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 384 of February 23, 2004;

- that the capital of the corporation KANE MEIJIN S.à r.l. is fixed at TWENTY-TWO THOUSAND EURO (22,000.- EUR) represented by TWENTYTWO THOUSAND (22,000) shares, divided on two thousand two hundred (2,200) Class A shares, two thousand two hundred (2,200) Class B shares, two thousand two hundred (2,200) Class C shares, two thousand two hundred (2,200) Class D shares, two thousand two hundred (2,200) Class E shares, two thousand two hundred (2,200) Class F shares, two thousand two hundred (2,200) Class G shares, two thousand two hundred (2,200) Class H shares, two thousand two hundred (2,200) Class I shares, and two thousand two hundred (2,200) Class J shares,

with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, fully paid up;

- that ORTIS ASSETS LTD, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 6 May 2011, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 6 May 2011, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (EUR 1,000).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze mai.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur William JEAN-BAPTISTE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ORTIS ASSETS LTD, ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 6 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société KANE MEIJIN S.à r.l., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 384 du 23 février 2004;

- que le capital social de la société KANE MEIJIN, S.à r.l. s'élève actuellement à VINGT-DEUX MILLE EUROS (22.000.- EUR) représenté par VINGT DEUX MILLE (22.000) parts sociales divisées en deux mille deux cents (2.200) parts sociales de classe A, deux mille deux cents (2.200) parts sociales de classe B, deux mille deux cents (2.200) parts sociales de classe C, deux mille deux cents (2.200) parts sociales de classe D, deux mille deux cents (2.200) parts sociales de classe E, deux mille deux cents (2.200) parts sociales de classe F, deux mille deux cents (2.200) parts sociales de classe G, deux mille

deux cents (2.200) parts sociales de classe H, deux mille deux cents (2.200) parts sociales de classe I et deux mille deux cents (2.200) parts sociales de classe J,

d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que ORTIS ASSETS LTD, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 6 mai 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 6 mai 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. JEAN-BAPTISTE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2011. Relation: LAC/2011/21671. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): T. Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082315/113.

(110092622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Zorille Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.593.

Par décision du Conseil d'Administration du 27 mai 2011, Mme Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été cooptée au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jean BODONI, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 30 MAI 2011.

Pour: ZORILLE PROPERTIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011077463/16.

(110085372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Oil Finance, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 avril 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2011077563/13.

(110085726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Canova Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.275.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 mai 2011 à 11.30 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2011, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2011:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CANOVA SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011083038/25.

(110093066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Rockville Future Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 160.973.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le douze mai.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société régie par les lois d'Irlande "ROCKVILLE FUTURE LIMITED", établie et ayant son siège social au Unit 5, 2nd Floor, The Courtyard, Carmanhall Road, Sandyford, Dublin 18 (République d'Irlande), inscrite au Registre de Commerce de la République d'Irlande "CRO" sous le numéro 442202, ici représentée par Madame Geneviève BLAUEN-ARENDET, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes.

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de ROCKVILLE FUTURE LUXEMBOURG S.A. (la "Société"), régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,-EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent. Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} avril à 9.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinquante mille (50.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société ROCKVILLE FUTURE LIMITED, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Bernardo Ernesto SIMÕES MONIZ DA MAIA, administrateur d'entreprise, né à Campo Grande Lisboa (Portugal) le 26 juillet 1961, demeurant professionnellement à P-1250-066 Lisbonne (Portugal), Rua Castilho n°13D, 4° B, président du conseil d'administration;
 - Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique) le 28 septembre 1962, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;
 - Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né à Luxembourg le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
- 3) Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, est appelé à la fonction de commissaire.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 3.400,-EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Geneviève BLAUEN-ARENDT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2011. Relation GRE/2011/1875. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011071387/219.

(110078952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Airmon Lux 1, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Luxembourg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.883.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 mai 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Non renouvellement des membres du conseil de surveillance suivants:
 - Clarence Terry, commissaire, avec adresse au 5200, Suite 600, Town Center Circle, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis
 - Lynn Skillen, commissaire, avec adresse au 5200, Suite 600, Town Center Circle, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis
 - Pascale Nutz, commissaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 2. Nomination de Grant Thornton Lux Audit S.A., avec siège social au 83, Pafbruch L-8308 Capellen, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077643/18.

(110087077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Phyrentia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.103.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.490.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle ajournée des actionnaires tenue en date du 24 mai 2011, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine Van Oort, en tant qu'administrateur de la Société, est acceptée avec effet au 23 février 2011.

- Monica Tiuba, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la Société avec effet au 23 février 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077942/17.

(110087096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Z Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9179 Oberfeulen, 1B, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 161.034.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1. Madame Christianne MERGEN, chargée de cours, née à Ettelbruck le 13 juillet 1952 (matricule 1952 07 13 169), épouse de Monsieur Patrick ZAHLES, demeurant à L-9179 Oberfeulen, 1B rue Neuve;

2. Monsieur Patrick ZAHLES, économiste diplômé et agent immobilier, né à Differdange le 1^{er} décembre 1960 (matricule 1960 12 01170), demeurant à L-9179 Oberfeulen, 1B rue Neuve.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «Z PROMOTIONS S.à r.l.».

Art. 2. La société a pour objet la promotion, la mise en valeur, l'achat, la vente, la location et gérance d'immeubles.

D'une façon générale, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui seraient de nature à en favoriser la réalisation ou le développement.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Feulen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (30.000,00.€), représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) par Madame Mergen, préqualifiée, quinze mille parts sociales	15.000
2) par Monsieur Zahles, préqualifié, quinze mille parts sociales	15.000
Total: trente mille parts sociales	30.000

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente mille Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

La Société est engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou par la signature conjointe de ses gérants en cas de pluralité de gérants.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Déclaration des comparants

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 900,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9179 Oberfeulen, 1B rue Neuve.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
Monsieur Patrick ZAHLES, préqualifié.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MERGEN, P. ZAHLES, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 4 mai 2011. DIE/2011/4351. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Ettelbruck, le 10 mai 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011073894/107.

(110080882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Allianz Investments II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 85.011,57.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.522.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 16. Mai 2011 geht hervor, dass das Mandat der KPMG AUDIT S.à r.l., mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 9, allée, Scheffer, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 103.590, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft, um ein Jahr verlängert wurde, dies bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche über die Jahreskonten des Geschäftsjahres 2011 beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011077646/18.

(110087107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Fraver Investments, Société Anonyme,

(anc. Fraver Holding).

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 12.638.

—
Société anonyme constituée le 6 décembre 1974 suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 27 du 17 février 1975; actes modificatifs reçus, par le même notaire, le 7 février 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 70 du 7 avril 1978; le 13 février 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et

Associations C No 77 du 15 avril 1978; le 27 décembre 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 66 du 1^{er} avril 1980, par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} juillet 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 235 du 4 octobre 1982 et en date du 27 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 623 du 2 septembre 1998. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 21 septembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 220 du 8 février 2002. Les statuts ont été modifiés par la suite suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 77 du 12 janvier 2006. Enfin, les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en FRAVER INVESTMENTS, suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1849 du 9 septembre 2010.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 JUIN 2011.

FRAVER INVESTMENTS (Anct. FRAVER HOLDING)

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011085864/28.

(110096130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

C&L Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Jouhaux.

R.C.S. Luxembourg B 98.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079218/9.

(110088594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Nouricia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 115.131.

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «NOURICIA S.A.», une société anonyme avec siège social à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.131, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1094 du 6 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Dupont, employé administratif, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Caroline Hagnere, comptable, demeurant à L-9053 Ettelbruck, 2630 avenue J.-F. Kennedy;.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sacha Dupont, employé administratif, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Modification du premier alinéa de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. (alinéa premier). «La société a pour objet la tenue de livres comptables tant à Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de la tenue de la comptabilité.»

2.- Démission des trois administrateurs et décharge pleine et entière à leur accorder pour l'exécution de leur mandat.

3.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.

4.- Démission du commissaire aux comptes et décharge pleine et entière à lui accorder pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

6.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations éventuelles émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Qu'il ressort de ladite liste de présence que la présente assemblée réunit l'intégralité du capital social; elle est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide modifier le premier alinéa de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. (alinéa premier). «La société a pour objet la tenue de livres comptables tant à Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de la tenue de la comptabilité.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société R.I.S. CIE S.A et de Monsieur Richard Segal de leur poste d'administrateur ainsi que de Monsieur Serge Atlan de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme avec effet à la date du présent acte, et pour une durée de trois années, comme administrateurs:

- Monsieur Ludovic CONVERT, gérant de sociétés, né le 29 mars 1979 à Bourg-en-Bresse (F), demeurant 16, rue Victor Hugo, F-54260 Longuyon;

- Madame Caroline HAGNERE, née le 29 mai 1986 à Lisieux (F), demeurant à L-9053 Ettelbruck, 2630 avenue J.-F. Kennedy;

- Madame Florance HIS, née le 18 août 1977 à Troyes (F), demeurant 39, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Par conséquent, le conseil d'administration est composé par Monsieur Ludovic CONVERT, Madame Caroline HAGNERE et Madame Florance HIS.

Quatrième résolution

L'assemblée acte la démission du commissaire aux comptes et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme avec effet à la date du présent acte, et pour une durée de trois années, comme commissaire aux comptes:

- Cillien Consulting S.à.r.l., 11-15 rue Michel Rodange, L-4660 Differange, inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 86.180.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sacha Dupont, Caroline Hagnere, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} juin 2011. LAC/2011/25621. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077916/80.

(110086769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Ral Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 161.142.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

JOTABE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous la section B numéro B160.066, ici valablement représentée par un administrateur de catégorie A:

- Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, demeurant à L-8210 Mamer, 80, route d'Arlon.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "RAL INVESTMENTS S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

L'objet de la Société est la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits et les aliéner par vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle participe directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé de la société est fixé à SIX CENT MILLE EURO (600.000,- EUR) représenté par six mille (6.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective des deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^{ème} mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

La comparante JOTABE S.A., précitée, a souscrit toutes les actions créées et les a été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né à Rocourt, (Belgique), le 21 novembre 1973, demeurant à L-8281 Kehlen, 7A, Juddegaass;

b) Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8210 Mamer, 80, route d'Arlon;

c) Monsieur Patrick Alexandre CUNHA DOS SANTOS, étudiant, née à Luxembourg, le 25 janvier 1989, demeurant professionnellement à L-8440 Steinfort, 28, route d'Arlon.

- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "TONUS ET CUNHA ASSOCIES S.à.r.l.", avec siège social à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.158).

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

- 6.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'industrie.

7.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V.D. CUNHA DOS SANTOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21228. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011075858/153.

(110083790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.